

Paris, le 15 juin 2017

Lait : la juste répartition de la valeur doit être assurée sur le long terme

Les hausses de prix accordées par les coopératives laitières hier dans un communiqué de la FNCL sont un signal positif pour les producteurs, mais ne règlent pas les difficultés de fond. C'est l'application des mesures de la loi Sapin 2 qui doivent être exigées pour permettre durablement aux producteurs de vivre de leur métier.

Faudra-t-il chaque trimestre mener des actions de barrage contre les collecteurs de lait pour que les producteurs obtiennent un prix d'achat décent ? La revalorisation du prix du lait donne une petite bouffée d'air, mais ce n'est pas suffisant. Les producteurs, en particulier les jeunes, ont besoin de visibilité économique pour conduire efficacement leur entreprise. Ce n'est pas l'obtention d'un prix à un instant T mais bien des mesures de long terme qui pourront améliorer durablement la viabilité des exploitations.

Les producteurs ne peuvent plus se permettre de vendre à perte. Pour cela, la seule garantie que nous pouvons avoir, est la prise en compte des coûts de production dans les contrats entre producteurs, industriels et transformateurs. C'est l'avancée majeure obtenue dans la loi Sapin 2 et le médiateur des relations commerciales agricoles doit veiller à sa juste application. La seconde mesure phare qui permettra aux producteurs laitiers et notamment aux plus jeunes de retrouver de la visibilité économique est la mise en place des accords cadre entre collecteurs laitiers et organisations de producteurs. Le renforcement des sanctions contre les entreprises qui ne publient pas leurs comptes et l'encadrement des promotions sont aussi vitales pour les producteurs. Ces mesures, promulguées en décembre dernier, doivent être effectives dans les plus brefs délais, les producteurs de lait sont à bout de souffle ! Nous ne nous interdirons pas d'organiser des actions de sensibilisation dans les semaines à venir.

Les états généraux de l'alimentation seront l'occasion de réitérer notre vision des filières alimentaires pour pérenniser l'installation. Début juillet, nous diffuserons un document de propositions construit avec l'ensemble du réseau Jeunes Agriculteurs. « *Nous attendons des discussions qu'elles aillent au-delà des constats et qu'elles débouchent sur de véritables mesures pour créer de la valeur ajoutée et mieux la répartir et définir un prix juste* » conclut Jérémy Decerle, président Jeunes Agriculteurs.

Contact Presse

Célia FAURE | 01.42.65.86.16 | 06.68.66.15.83 | cfaure@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.